

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 8 septembre 2025, à 19 h 30 au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;  
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Absence motivée :

Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent à cette séance.

**Résolution 2025-09-153**

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**Réunion ordinaire  
8 septembre 2025  
Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal d'août 2025;
5. Comptes à accepter – août 2025;
6. Administration :
  1. Propos du maire et rapports des conseillers;
  2. Dépôt de la correspondance;
  3. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;

4. Règlement 2025-09 sur les dispositions municipales applicables par la SQ – Avis de motion et présentation;
  5. Appui à la Ville d'Amqui – Reprise du contrôle routier au Québec;
  6. Autorisation de participation au colloque de l'ADMQ;
  7. Biomasse – Mode de versements égaux;
7. Invitations et demandes d'appui :
1. Recommandations du comité des dons;
8. Sécurité publique :
1. ;
9. Transport :
1. Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire;
  2. Dépôt au projet Remplacement d'équipements par de nouveaux plus performants;
  3. Abrasif 2025-2026;
10. Hygiène du milieu :
1. ;
11. Aménagement, urbanisme et développement :
1. Attribution numéro civique – Numéro de lot 4 347 852, 4 347 848;
  2. Versement annuel CDSES;
  3. Octroi d'une aide financière – Vision construction;
  4. Groupement forestier Métis-Neigette inc. – Approbation du plan annuel d'intervention sur les TPI;
  5. Autorisation d'utilisation des sentiers MICMAC et du 2e Rang dans le cadre de la course d'aventure Saint-Laurent – Édition 2026;
12. Loisir et culture :
1. Appui au projet Cultiver les liens;
  2. Appui au projet Je tisse et danse au fil des saisons;
  3. Appui au projet Sayabec se rassemble;
  4. Appui au projet Vivre en santé;
  5. Appui au projet de rénovation et d'agrandissement de la Maison des jeunes de Sayabec;
13. Santé et bien-être :
1. Contribution municipale 2025 – Entente Programme supplément au loyer (PSL);
14. Projets d'investissement :
- a) ;
15. Affaires nouvelles :
1. \_\_\_\_\_;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

---

### **Période de questions :**

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

---

### **Résolution 2025-09-154**

### **Procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Lorenzo Ouellet, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire d'août 2025 tel que rédigé.

### **Résolution 2025-09-155**

### **Comptes à accepter**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses d'août 2025 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 176 877.19 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 55 550.09\$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 121 327.10 \$

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

---

### **PROPOS DU MAIRE ET RAPPORTS DES CONSEILLERS :**

Le maire et les conseillers font rapport des activités ayant eu cours dans le dernier mois.

---

### **CORRESPONDANCE :**

M. Joël Charest dépose le rapport du BAPE concernant le projet éolien Canton MacNider;

M. Joël Charest dépose l'avis public d'élection donné le 25 août 2025.

---

**Résolution 2025-09-156**

**Compte courant –  
Paiement de factures  
excédant 5 000 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Lorenzo Ouellet, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au coût total de 35 903.00 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$-Août -2025			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
Tetra Tech QI INC	60925374	Const. Nouveau complexe	27 106.82 \$
Tetra Tech QI INC	60931835	Const. Nouveau complexe	8 796.18 \$
			Total : 35 903.00 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

**Résolution 2025-09-157**

**Règlement 2025-09 sur  
les dispositions  
municipales applicables  
par la SQ – Avis de  
motion et présentation**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Rémi Carrier voulant que lors d'une séance ultérieure soit adopté le règlement 2025-09 sur les dispositions municipales applicables par la SQ.

M. Rémi Carrier, présente le projet de règlement 2025-09.

**Résolution 2025-09-158**

**Reprise du contrôle  
routier au Québec**

**CONSIDÉRANT QUE**

les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

**CONSIDÉRANT QUE**

depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances);

**CONSIDÉRANT QUE**

cette limitation nuit directement à la

capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

**CONSIDÉRANT QUE**

la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du Tribunal administratif du travail (TAT) constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

**CONSIDÉRANT QUE**

la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Lorenzo Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail (TAT) le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

- de transmettre cette résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique du Québec.
- pour et au nom de la Municipalité, tout document utile à cette fin.

**Résolution 2025-09-159**

**Autorisation de participation au colloque de l'ADMQ**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme. Joannie Lajoie, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer l'inscription de monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, au Colloque de la zone 12 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu à Saint-Eugène-de-Ladrière le mercredi 17 septembre prochain à compter de 8 h 30. Le cout pour cette activité est de 70 \$ pour les membres, incluant l'inscription, le matériel, les pauses et le repas.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en

vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2025-09-160**

**Biomasse – Mode de versements égaux**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sayabec est propriétaire et gestionnaire du réseau de chaleur à la biomasse forestière;

**ATTENDU QUE** plusieurs abonnés du réseau ont manifesté un intérêt pour un mode de facturation simplifié et prévisible;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite offrir un service équitable et transparent, tout en facilitant la gestion budgétaire des abonnés;

**ATTENDU QUE** l'instauration d'un programme de versements égaux, basé sur la consommation réelle antérieure, permet d'assurer une meilleure prévisibilité des coûts pour les abonnés et une saine gestion pour la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Carrier et résolu :

- D'offrir aux abonnés du réseau de chaleur à la biomasse forestière de la Municipalité de Sayabec la possibilité d'adhérer à un mode de versements égaux.
- Que ce mode de versements égaux soit établi selon les modalités suivantes :
- La période de facturation s'étend de septembre à août inclusivement, pour un total de 12 versements égaux;
- La consommation réelle de l'année précédente est utilisée afin d'établir la prévision annuelle pour la prochaine période de facturation;
- La consommation réelle est compilée mensuellement par la Municipalité;

Tout solde à payer ou trop-perçu constaté à la fin de la période annuelle est appliqué, sous forme d'ajustement, réparti sur les 12 versements de la période suivante.

Que la mise en place et la gestion de ce programme soient confiées à la direction générale en partenariat avec la greffière-trésorière adjointe, lesquels veilleront à en assurer l'application et la communication auprès des abonnés.

Que la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

**Résolution 2025-09-161**

**Liste des appuis et des dons - Approbation**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<b>Demandeur</b>	<b>Projet/événement</b>	<b>Don/commandite</b>
Patrick Bacon pour le Comité des retrouvailles 1995	Retrouvailles organisées dans le cadre du 30 <sup>e</sup> anniversaire de graduation.	<b>75\$</b>
<b>TOTAL</b>		<b>75\$</b>

**Résolution 2025-09-162**

**Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire**

**ATTENDU QUE** la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025.

**ATTENDU QUE** 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables.

**ATTENDU QUE** l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

**ATTENDU QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

**ATTENDU QUE** le CN et Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Carrier et résolu d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

**Résolution 2025-09-163**

**Dépôt au projet Remplacement d'équipements par de nouveaux plus performants**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, par l'entremise du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), offre un programme d'aide financière de remplacement d'équipements par de nouveaux plus performants (volet 1);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sayabec désire profiter de cette opportunité pour améliorer son parc d'équipements municipaux en faveur d'options plus performantes et durables;

**ATTENDU QUE** le projet soumis consiste au remplacement de la chargeuse actuelle, laquelle a atteint la fin de son cycle de vie utile;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit désigner un représentant officiel pour agir en son nom et déposer la demande d'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Lorenzo Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- D'autoriser M. Patrick Fillion, directeur des travaux publics, à déposer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 1 – Remplacement d'équipements par de nouveaux plus performants du Fonds d'action québécois pour le développement durable.
- Que cette autorisation s'applique à l'ensemble des démarches administratives nécessaires au dépôt, au suivi et à la réalisation de ladite demande d'aide financière.
- Que le projet soumis concerne spécifiquement le remplacement de la chargeuse actuelle de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2025-09-164**

**Abrasif 2025-2026**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la soumission du 5 septembre 2025 transmise par les Entreprises A & D Landry INC. pour la fourniture de 650 tonnes d'abrasifs pour la saison hivernale 2025-2026. Le prix est fixé à 38,50 \$ la tonne pour un total de 25 025 \$, livraison incluse plus les taxes applicables.

**Résolution 2025-09-165**

**Attribution numéro civique – Numéro de lot  
4 347 852, 4 347 858**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'attribuer le numéro civique 190 12<sup>e</sup> Rang aux lots 4 347 852 et 4 347 858 du Cadastre du Québec.

**Résolution 2025-09-166**

**Versement annuel  
CDSES**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme. Joannie Lajoie, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser un versement de 9 329.50 \$ au Comité de développement socio-économique de Sayabec (CDSES) représentant le 2<sup>er</sup> versement en vertu de l'entente de

développement local pour l'année 2025.

**Résolution 2025-09-167**

**Octroi d'une aide financière – Vision construction;**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 1 000.00 \$ à l'entreprise Vision construction selon les critères de la politique d'investissement de la Municipalité de Sayabec et la recommandation du comité d'analyse.

**Résolution 2025-09-168**

**Groupement forestier Métis-Neigette inc. – Approbation du plan annuel d'intervention sur les TPI**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sayabec a reçu, en date du 25 août 2025, une correspondance du Groupement forestier Métis-Neigette inc. transmettant le plan annuel d'intervention forestière pour les travaux sylvicoles devant être réalisés en 2025 sur les terres publiques intra-municipales (TPI) de Sayabec;

**ATTENDU QUE** ce plan d'intervention vise la gestion durable et l'aménagement responsable des ressources forestières, dans le respect de l'environnement, de la réglementation en vigueur et des retombées positives pour la collectivité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance dudit plan et qu'il est d'avis que les interventions projetées sont conformes aux attentes de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Mme. Joannie Lajoie,

**ET RÉSOLU :**

- **QUE** la Municipalité de Sayabec approuve le plan annuel d'intervention forestière 2025 du Groupement forestier Métis-Neigette inc. pour les travaux sylvicoles à réaliser sur les terres publiques intra-municipales (TPI) situées sur son territoire;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au Groupement forestier Métis-Neigette inc.

**Résolution 2025-09-169**

**Autorisation d'utilisation des sentiers MICMAC et du 2<sup>e</sup> Rang dans le cadre de la course d'aventure Saint-Laurent – Édition 2026**

**ATTENDU QUE** la 5e édition de la Course d'aventure Saint-Laurent se tiendra du 15 au 17 mai 2026 (ou du 22 au 24 mai 2026, selon la date finale à confirmer), et qu'elle fait partie du

circuit mondial Adventure Racing World Series (ARWS);

**ATTENDU QUE** cet événement sportif d'envergure internationale combine vélo de montagne, course en sentier et kayak, et attire plus de 200 participants et bénévoles provenant du Québec, des Maritimes et du nord-est des États-Unis;

**ATTENDU QUE** les promoteurs de l'événement ont sollicité l'autorisation de la Municipalité de Sayabec pour accéder :

- aux sentiers Micmac, pour une section de course en sentier;
- au 2e rang, en plan de repli, afin de permettre un trajet de remplacement en vélo en cas de conditions météorologiques défavorables sur le lac;

**ATTENDU QUE** la Municipalité reconnaît l'importance de cet événement pour la mise en valeur de son territoire, le rayonnement régional et la promotion des activités de plein air;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ** par Mme. Marie Element et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Sayabec :

- D'autoriser les organisateurs de la Course d'aventure Saint-Laurent – Édition 2026 à utiliser les sentiers Micmac situés sur le territoire de la Municipalité de Sayabec, aux fins de la tenue d'une section de course en sentier.
- D'autoriser, à titre de plan de repli en cas de conditions météorologiques défavorables, l'utilisation du 2e rang par les participants de l'événement afin d'assurer un trajet alternatif sécuritaire et réaliste.
- Que la présente autorisation est conditionnelle au respect des consignes de sécurité, à la signalisation appropriée et à la remise en état des lieux après l'événement.

De transmettre copie de la présente résolution aux promoteurs de l'événement.

**Résolution 2025-09-170**

**Appui au projet Cultiver les liens**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Carrier et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer le projet Cultiver les liens présentés par le Club des 50 ans et plus de Sayabec dans le cadre de l'appel de projets du programme Nouveaux horizons pour les aînés du Canada.

**Résolution 2025-09-171**

**Appui au projet tisser et danser au fil des saisons**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme. Joannie Lajoie et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer le projet tisser et danser au fil des saisons présenté par le comité de la Gare patrimoniale Maison de la Culture de Sayabec dans le cadre

de l'appel de projets du programme Nouveaux horizons pour les aînés du Canada.

**Résolution 2025-09-172**

**Appui au projet Sayabec  
se rassemble**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme. Marie Element et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer le projet Sayabec se rassemble présenté par le comité des loisirs de Sayabec dans le cadre de l'appel de projets du programme Nouveaux horizons pour les aînés du Canada.

**Résolution 2025-09-173**

**Appui au projet Vivre en santé**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Lorenzo Ouellet unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer le projet Vivre en santé présenté par les Appartements Pierre-Brochu de Sayabec dans le cadre de l'appel de projets du programme Nouveaux horizons pour les aînés du Canada.

**Résolution 2025-09-174**

**Appui au projet de rénovation et d'agrandissement de la Maison des jeunes de Sayabec**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Maison des jeunes de Sayabec constitue depuis de nombreuses années un milieu de vie sécuritaire, inclusif et dynamique pour les adolescentes et adolescents de notre communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce lieu permet aux jeunes de développer leur estime de soi, leur autonomie, leur participation citoyenne et leur persévérence scolaire, tout en favorisant la santé mentale, la confiance en soi et la mobilisation collective ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Maison des jeunes de Sayabec désire déposer au Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse du Gouvernement du Québec un projet de rénovation et d'agrandissement de ses locaux, afin de répondre aux besoins croissants des jeunes et de leur offrir des espaces stimulants, accessibles et adaptés ;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan d'action jeunesse 2025-2030 du gouvernement du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Lorenzo Ouellet et

résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de Sayabec apporte son appui officiel au projet de rénovation et d'agrandissement de la Maison des jeunes de Sayabec, lequel sera déposé au Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse du Gouvernement du Québec ;

- **QUE** le conseil municipal reconnaît la pertinence, l'importance et le caractère structurant de ce projet pour la communauté et particulièrement pour la jeunesse sayabecoise ;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Maison des jeunes de Sayabec ainsi qu'au ministère de la Culture et des Communications et au Secrétariat à la jeunesse du Québec, afin de témoigner du soutien politique et communautaire accordé à cette initiative.

**Résolution 2025-09-175**

**Contribution municipale  
2025 – Entente  
Programme Supplément  
au loyer (PSL)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sayabec a conclu, dans le passé, une ou des ententes dans le cadre du Programme Supplément au loyer (PSL) avec l'Office d'habitation de son territoire;

**ATTENDU QUE** depuis le 1er janvier 2025, cet office est fusionné et fait désormais partie de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée;

**ATTENDU QUE** la contribution municipale pour l'année 2025 a été établie à 4 981,20 \$ pour les unités de logement situées sur le territoire de la municipalité, soit :

- **Programme ACL 11** : 4 unités situées au 36, rue Pierre-Brochu (contribution 1 161,60 \$);
- **Programme ACL 38** : 11 unités situées au 5B, rue Keable (contribution 3 819,60 \$);

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) précise qu'aucun ajustement budgétaire ne sera effectué durant l'année 2025 et que la régularisation interviendra lors du dépôt du rapport financier audité, en 2026;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Mme. Marie Element, et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'autoriser le versement de la contribution municipale 2025 au Programme Supplément au loyer (PSL), pour un montant total de **4 981,20 \$**, à l'Office d'habitation Fleuve et Vallée;

---

**Affaires nouvelles :**

---

**Période de questions :**

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs

questions. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

---

**Résolution 2025-09-176**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21h06.

---

**Marcel Belzile**  
**Maire**

---

**Joël Charest**  
**Directeur général**  
**et greffier-trésorier**

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ect